



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

74170 - HAUTE-SAVOIE

N° 54/2026

ARRETE MUNICIPAL**PORTANT CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES DES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES
FIN DE NOMINATION DU REGISSEUR TITULAIRE DE LADITE REGIE ET DE SON SUPPLEANT****Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22, L.1617 et R.1617-1 à R.1617-18 ;**VU** le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2026/097 du 22 mars 2026 relative aux délégations de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire ;**VU** l'arrêté n°15/2023 du 04/05/2023 portant mise à jour de la régie de recettes des locations des salles communales, modifié par arrêté n°18/2025 du 24/03/2025 ;**VU** l'arrêté n°16/2023 du 04/05/2023 portant nomination du régisseur titulaire de ladite régie et de son suppléant, modifié par l'arrêté n°36/2025 du 04/07/2025 ;**VU** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 26/06/2026 ;**ARRETE**

Article 1 : Suite à la nouvelle organisation de la gestion des salles communales depuis le 1^{er} janvier 2026, il est mis fin à la régie de recettes des locations de salles communales.

Depuis le début de l'année la personne chargée des locations des salles transmet au service comptabilité les contrats de locations signées pour émission de titres de recettes.

Article 2 : Il est mis fin aux fonctions du régisseur à compter de ce jour.

Etant donné qu'il n'y avait pas de compte DFT ni de fonds de caisse, il n'est pas utile de fournir un Procès-Verbal de remise de service.

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

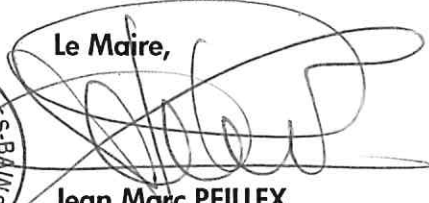
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

Article 3 : Monsieur Le Maire et Madame la Comptable Publique assignataire de la commune sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 26/06/2026

 **Le Maire,**

Jean Marc PEILLEX

Télétransmis le 03-07-26
Mis en ligne le 03-07-26